



**ACUFC**

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS  
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

# SOMMAIRE

## TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

**RAPPORT 1** État des lieux dans les communautés francophones  
en situation minoritaire

### RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE FORMATION

#### EXIGENCES

Pouvoirs d'évaluation et de reconnaissance professionnelle des éducateurs et éducatrices en province conféré à l'Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador (AECENL), organisme sans but lucratif.

Personnel en garderie réglementée requis d'être titulaire d'un certificat de reconnaissance professionnelle émis par l'AECENL.

Preuve d'avoir effectué 30 heures de perfectionnement professionnel par période de 3 ans pour maintenir sa classification.

Permis de pratique octroyé à condition d'être diplômé des provinces suivantes : Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Ontario, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba et Yukon, en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur.

#### Régime de reconnaissance professionnelle à cinq échelons :

- ▶ **Débutant** : cours d'initiation à la garde d'enfants de 30 ou 60 heures requis, selon le groupe d'âge visé; preuve d'inscription à un établissement postsecondaire dans le domaine de la PE
- ▶ **Niveau I** : titulaires d'un certificat collégial
- ▶ **Niveau II** : diplômés collégiaux en ÉPE
- ▶ **Niveau III** : classification de niveau II; preuve de certificat d'études supérieures ou de spécialisation en ÉPE, ou diplôme universitaire avec attestation en ÉPE ou l'équivalent
- ▶ **Niveau IV** : titulaires d'un diplôme universitaire en ÉPE ou autre diplôme universitaire conjugué à un diplôme en ÉPE

# SERVICES DE GARDE AGRÉÉS

## TYPES ET EXIGENCES

Deux types d'agences :

- ▶ **Type I** : services de garde réglementés
- ▶ **Type II** : services de garde réglementés en milieu familial

En garderie réglementée, titulaires d'un certificat de reconnaissance professionnelle requis.

**Personnel de niveaux débutant, I, II et III** : assujéti à une classification en fonction du type de service ou l'âge des enfants et de la formation reçue.

**Personnel certifié niveau IV** : classification ouverte à tous les groupes d'âge et types de services.

**ÉPE hébergeant un service de garde réglementé en milieu familial** : requis d'avoir au minimum une classification de niveau débutant de l'AECENL. Permis de niveau I obligatoire pour offrir des services de garde à des poupons et bambins de moins de 2 ans.

Titulaires d'un permis de garde en milieu familial requis d'effectuer au moins 45 heures de perfectionnement professionnel par période de 3 ans pour renouveler leur permis.

# FINANCEMENT



Engagement provincial à améliorer l'accessibilité et la qualité de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Entre autres mesures adoptées :

- ▶ programme public de maternelle (volontaire)
  - ▶ enfants de 5 ans
- ▶ mise en vigueur
  - ▶ loi, cadre et programmes de financement
- ▶ supplément salarial
  - ▶ ÉPE dans les services agréés
- ▶ subvention et bourses
  - ▶ employés en milieu agréé désireux d'étudier en ÉPE
- ▶ hausse du seuil de revenu familial net
  - ▶ subvention aux familles en besoin
- ▶ programme de subvention de fonctionnement
  - ▶ services de garde agréés

Création de 20 places en milieu agréé et environ 12 places en milieu familial dans le cadre de l'Accord fédéral - provincial pour la communauté francophone en situation minoritaire.

# SERVICES DE GARDE

## GOVERNANCE, FONCTIONNEMENT ET CAPACITÉ

1 seul service de garde réglementé francophone dans une école élémentaire, soit un CPE constitué en organisme à but non lucratif opérant la semaine et détenant un permis de garde pour enfants de plus de 24 mois seulement.

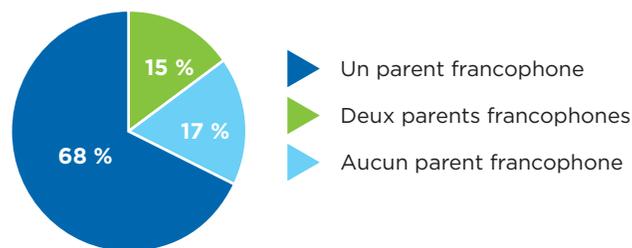
Pleine capacité dépassée en 2019 avec 29 bambins et enfants d'âge préscolaire, un taux d'occupation de 112 %; liste d'attente de 48 noms.

5 programmes de prématernelle gérés par la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador. Durée et prestation : 8 à 9 heures par semaine à Saint John's, Labrador City, Happy Valley-Goose Bay, La Grand'Terre et Cap-Saint-Georges.

### Au sujet de la population francophone :

- ▶ 295 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 60 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison.
- ▶ Plus des 2/3 n'ont qu'un seul parent francophone, indication que le français n'est sans doute pas parlé de façon dominante à la maison, donc nécessaire de leur assurer un environnement de garde francophone.

### Enfants de parents francophones



- ▶ **Proportion d'enfants francophones fréquentant le CPE** : 8,2 %, largement inférieur au pourcentage d'enfants, toutes langues confondues, inscrit à un programme réglementé en province (37 %).
- ▶ **Nombre d'enfants francophones de 0 à 4 ans en province** qui devrait bénéficier de services de garde réglementés en français : 131.

Nombre d'enfants francophones fréquentant un centre de garde réglementé	% francophones en province	Répartition enfants de 0 à 4 ans	% enfants inscrits à un service agréé (37 %)	# actuel de places	Manque à gagner
Péninsule d'Avalon (Saint John's)	50 %	177	65	26	39
Côte Ouest, Péninsule du Nord, Labrador	39 %	138	51	0	51
Côte Sud, péninsule de Burin	3 %	10	4	0	4
Notre-Dame, baie de Bona Vista centrale	9 %	32	12	0	12

### Tarifs mensuels de l'unique CPE francophone :

750 \$ pour bambins et 650 \$ pour enfants d'âge préscolaire, ce qui représente entre 12,4 % à 14,3 % du revenu médian des ménages après impôts (59 060 \$).



## PROFIL PROFESSIONNEL

### NOMBRE ET CARACTÉRISTIQUES

675 aides-éducatrices et éducatrices de la petite enfance, dont 15 avaient le français comme première langue officielle parlée, toutes des femmes.

Vu le faible nombre de travailleuses en garderie francophones, impossible d'obtenir des données précises.

**Salaire annuel médian des aides-éducatrices et ÉPE anglophones :** 22 150 \$ en 2015. Aucune donnée disponible du côté francophone.

#### **Données pour l'ensemble des professionnelles en petite enfance (anglophones et francophones) :**

- ▶ 1 personne sur 2 a étudié en sciences sociales et du comportement
- ▶ plus du quart ne possède ni certificat, ni diplôme ou grade postsecondaire
- ▶ formation continue reçue par tout le personnel du CPE francophone

#### **FORMATION INITIALE**

Aucune formation en éducation de la petite enfance offerte en français en province.

Tout intéressé obligé de s'inscrire à un programme d'études en ligne, certains reconnus en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur.

Formation en petite enfance offerte en anglais par divers collèges de la province Niveau I (certificat) ou niveau II (diplôme).

#### **FORMATION CONTINUE**

2 jours de formation en français par année offerts, entre autres, aux éducatrices du CPE francophone par la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador.

Certaines formations adaptées au contexte minoritaire et aux défis d'isolement des ÉPE. Parmi les thématiques abordées : le cadre pédagogique pour la petite enfance francophone élaboré par la Fédération.

Encouragement aux ÉPE de s'inscrire aux activités de formation de l'ACELF, entre autres, pour apprivoiser les notions en construction identitaire.



## PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

- ▶ Manque chronique de places à Saint John's
- ▶ Pénurie de personnel qualifié francophone
- ▶ Absence de services de garde réglementés francophones dans plusieurs régions.
- ▶ Lacunes profondes en matière de formation initiale et continue
  - aucun programme de formation initiale n'y est offert en français
  - les formations pour maintenir sa classification (30 h par période de 3 ans) disponibles en anglais seulement



**ACUFC**

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS  
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE



PARTENAIRES PANCANADIENS

